

Discours assemblée générale de l'association des maires de Vaucluse

26 octobre 2015

Mesdames et Messieurs les maires,

Monsieur le maire de Cairanne,

Messieurs les présidents de l'Association des Maires de
Vaucluse,

Messieurs les parlementaires,

Monsieur le président du conseil départemental,

Mesdames et Messieurs les élus,

Je ne saurais commencer mon discours sans vous dire quel est mon plaisir de m'exprimer aujourd'hui devant vous, en tant que Préfet de Vaucluse accompagné de l'équipe préfectorale. Je tiens à vous remercier pour votre invitation, car je suis heureux de rencontrer ici, dans cette salle, des citoyens engagés, responsables locaux, avec lesquels je partage le goût de l'intérêt général, mais aussi le goût pour les territoires, pour l'authenticité, pour le pays réel.

J'ai déjà pu constater depuis mon arrivée, il y a quelques mois, l'implication, la passion, le courage et le

dévouement que vous mettez au service de nos compatriotes. C'est pour moi un honneur de m'adresser à vous.

S'engager en tant que responsable local, choisir de devenir un citoyen actif au quotidien pour faire vivre et représenter le territoire auquel on est attaché, n'est pas chose aisée. Je vous en félicite et entre les différentes échéances électorales qui se succèdent, je souhaite vous remercier vivement pour cet engagement exigeant.

Cette assemblée générale est l'occasion d'écouter, d'échanger, de dialoguer. Nous pouvons et nous devons débattre sur les sujets qui nous préoccupent et surtout échanger sur nos perspectives d'avenir.

Il n'y a pas d'un côté les collectivités locales, et de l'autre, le représentant du pouvoir central : nous formons tous l'État et nous avons l'obligation vis à vis de nos concitoyens d'oeuvrer ensemble, d'oeuvrer de façon non pas seulement coordonnée et complémentaire, mais dans la même direction, celle de l'intérêt général, du bien public. C'est bien là notre modèle républicain. Mais vous le savez déjà pour certains d'entre vous qui ont pu me rencontrer ou m'écouter lors de réunions ou de visites sur le terrain, je suis et je serai toujours présent à vos côtés, et pas seulement dans les bons moments, tels que les inaugurations, mais aussi pour

vous aider et vous soutenir dans votre tâche difficile mais ô combien exaltante.

En venant à votre rencontre aujourd'hui, je souhaite vous dire que je veux être un Préfet qui consacre plus de temps au contact direct avec les élus. Non pas seulement pour écouter vos inquiétudes et vos doutes. Je veux aussi prendre le temps d'expliquer le sens de l'action de l'État. Je veux être un Préfet qui s'implique, un Préfet qui facilite, un Préfet qui accélère, un Préfet qui vous aide à construire vos projets, mais aussi partager avec vous une réflexion stratégique sur l'avenir de notre département.

Alors oui, il faut se dire les choses. Se dire les choses dans une ambiance conviviale, mais se dire les choses de façon franche. Je le sais, et vos coprésidents s'en sont fait les relais, vous êtes inquiets. Cette inquiétude, je l'ai entendue et je la comprends. Je sais également que vous avez des attentes envers l'État. Ces attentes, qui sont aussi

celles de vos concitoyens, je veux tenter d'y répondre.

La question qui vous préoccupe le plus, c'est bien entendu celles des dotations. Vous le savez, la baisse de près de 2 milliards d'euros de la dotation générale de fonctionnement du bloc communal est reconduite en 2016. Ce qui est en jeu, c'est la baisse de nos déficits, c'est la souveraineté financière de

notre pays, mais c'est aussi notre compétitivité économique. Je vais le dire sans détours : les collectivités territoriales doivent prendre leur part dans l'effort de la nation. Elles le feront à proportion de leur part dans les dépenses publiques, soit environ 20 %. Elles le feront comme l'État, qui n'en est pas à sa première année de baisse : l'évolution des effectifs de notre préfecture en témoignent. L'État et la Sécurité sociale porteront l'essentiel de l'effort avec des baisses de 5,1 et 7,4 milliards d'euros.

Cette baisse est difficile pour vos communes, pour vos intercommunalités. Mais l'État n'abandonne pas les collectivités locales : il a d'abord prévu de poursuivre le renforcement de la péréquation : les communes les plus pauvres ne seront pas davantage fragilisées. Déjà en 2015, quelques communes de ce département ont vu leur dotation globale de fonctionnement augmenter.

L'État a ensuite prévu une réforme de la dotation globale de fonctionnement, afin de la rendre plus juste, plus efficace et plus lisible. Enfin, l'État soutient l'investissement local. Je sais que les dépenses de fonctionnement sont parfois difficiles à réduire. La masse salariale constitue pourtant, à terme, le principal gisement d'économies.

Car un système qui voit augmenter sans cesse ses dépenses de fonctionnement au détriment des investissements, n'est pas viable. Je sais qu'il est

tendant, parfois, de faire porter les économies à court terme sur l'investissement. C'est pour cela que l'État a mis en place un fonds d'un milliard d'euros pour soutenir les grandes politiques publiques, comme annoncé lors du Comité interministériel aux ruralités du 14 septembre dernier.

Ce fonds permettra tout d'abord de reconduire la hausse de 200 millions d'euros de la dotation d'équipement aux équipements ruraux. La DETR sera donc maintenue à un niveau exceptionnel. C'est l'occasion de faire aboutir des projets structurants, novateurs. Cette occasion, saisissez-la ! À cet égard, mes instructions aux services en charge de l'étude des dossiers sont claires : l'utilité de ces projets pour le développement économique de nos territoires sera le principal critère de sélection, au-delà de leur coût, au-delà de leur impact sur la répartition de l'enveloppe.

Par ailleurs, 500 millions d'euros de ce fonds serviront également à financer les grandes priorités en matière d'investissement : rénovation thermique, énergie renouvelables, équipement numérique. De nombreux appels à initiatives ont déjà été lancés, notamment en matière de transition énergétique. Je veux ici féliciter les premiers lauréats de notre département, notamment le Grand Avignon et le Parc Naturel régional du Lubéron, et vous encourager,

mesdames et messieurs les élus locaux, à vous engager dans ces projets. Car, d'une part, ces projets font avancer concrètement des politiques publiques qui répondent à des attentes fortes de nos concitoyens. D'autre part, ces financements nationaux à destination de nos territoires, il faut les multiplier, surtout en ces temps de contrainte budgétaire !

Enfin 300 millions d'euros du fonds de soutien à l'investissement local seront alloués à la revitalisation des bourgs-centres.

Ces dispositifs, ce fonds, ces financements, tout cela montre que l'État ne vous abandonne pas, bien au contraire. Il poursuit une politique responsable qui est fondée sur deux axes : favoriser l'investissement dans les secteurs d'avenir ; faire jouer les solidarités locales avant d'en appeler à la solidarité nationale.

Mais, il est vrai, une nouvelle ère de l'action publique locale s'ouvre. Une ère où les budgets seront serrés. Une ère où chaque euro dépensé devra faire l'objet d'une évaluation rigoureuse. Une ère où nos concitoyens devront peut-être contribuer au financement de certains services auxquels ils considéraient, avoir droit gratuitement.

Cette ère qui commence, elle doit également être celle d'une plus grande complémentarité des politiques publiques locales. C'est le sens des lois qui ont été

votées récemment. Je ne reviendrai pas sur les nouvelles compétences obligatoires des intercommunalités, ni sur le nombre de compétences optionnelles. Ce qui est certain, c'est qu'il s'agit d'une véritable opportunité de mener des politiques publiques plus cohérentes, plus adaptés aux bassins de vie, aux territoires vécus. C'est également l'occasion de simplifier, de rationaliser, et donc pour vos collectivités, d'économiser. Cette logique, c'est également celle qui guide les schémas de mutualisation des services. Il est indispensable d'élaborer et d'adopter ces schémas rapidement. Ils permettront de réaliser des économies d'échelle, en termes de ressources humaines, sur les achats, ou encore sur la fonction informatique. La qualité du service que vous apportez, elle n'en sortira que renforcée.

À ce titre, le renouvellement des plans d'urbanisme induit par la loi ALUR est une opportunité. Ce n'est pas seulement l'occasion de construire des projets de territoires qui intègrent l'ensemble des dimensions. C'est également une opportunité pour construire ces projets à l'échelle des territoires vécus. C'est pourquoi la loi a fait du plan local d'urbanisme intercommunal la norme. Il ne faut pas manquer cette opportunité. La loi vous donne le temps nécessaire afin de réaliser ce changement.

Ces projets de territoires doivent s'insérer dans les schémas de cohérence territoriale. Ces schémas doivent nous servir de boussole. Dans ce cas, et seulement dans ce cas, notre politique d'aménagement du territoire sera à la hauteur de nos besoins. Je veux prendre l'exemple des zones d'activité économique. Le nombre de ces zones, leur taille, leur emplacement, tout cela doit être pensé à l'échelle des schémas de cohérence territoriale. Toutes les communes n'ont pas vocation à disposer d'une zone d'activité économique, comme toutes ne peuvent pas être des perles touristiques.

En somme, qu'est-ce que cette nouvelle ère implique ? Avant tout, de travailler ensemble. De faire passer l'intérêt général de nos concitoyens avant les désaccords et les divergences. De se retrouver autour de l'essentiel. C'est pourquoi je souhaite vivement que les intercommunalités s'emparent des nouvelles compétences qui leur ont été conférées, qu'elles les exercent pleinement. C'est pour cela que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale ne prévoit la disparition que d'une seule intercommunalité. J'ai reçu beaucoup d'entre vous, et tous, vous m'avez dit que vous souhaitiez une pause dans la rationalisation des intercommunalités. Cette requête, je l'ai entendue et il faut, je le pense sincèrement, déjà consolider l'existant. En revanche, le nombre de

syndicats est aujourd'hui trop important et certains d'entre eux n'ont plus de raison d'être. C'est pourquoi, j'ai proposé de réduire leur nombre de près d'un quart. En somme, le paysage de l'intercommunalité vauclusienne ne devrait pas changer fondamentalement demain, même si je peux rêver d'interco plus importantes.

Mais, et je tiens à le souligner : il ne s'agit en aucun cas de promouvoir le statu quo. Il faut se saisir de cette opportunité pour approfondir les intercommunalités, pour les renforcer, pour en faire des têtes de pont de l'action publique dans nos territoires. Nos concitoyens tendent à douter de l'action publique. La réponse à apporter à cette défiance, c'est bien celle du rassemblement au service de l'intérêt général, au-delà des polémiques partisanses, qui, trop souvent, paralysent l'action des intercommunalités. C'est pourquoi je serai très attentif à l'exercice effectif des compétences, justement parce qu'il en va de la confiance des Vauclusiens vis à vis de leurs élus et, plus largement, envers l'action publique.

Il faut utiliser toutes les possibilités de complémentarité entre vos différentes collectivités territoriales, capitaliser sur les atouts de chacun, construire des synergies au bénéfice de tous. Il faut également faire jouer les solidarités entre acteurs locaux. Il n'y a pas de commune, il n'y a pas même

d'intercommunalité, qui puisse réussir dans son coin, sans se préoccuper de ce que fait son voisin.

Les maisons de service au public s'inscrivent dans cette perspective. Aujourd'hui, dans notre département, nous n'avons ni maison de service au public, ni maison de service public, ni même de relais de service public. Le gouvernement a annoncé le déploiement de 1000 de ces maisons d'ici à la fin 2016. Le Vaucluse qui compte aussi des territoires ruraux ne peut rester en marge de ce dispositif. Sur ce sujet, j'attends de vous des propositions concrètes.

Je suis bien conscient des difficultés qui sont parfois les vôtres, des efforts qui vous sont demandés. Je veux simplement dire que tous les services de l'État sont à votre côté pour vous conseiller, pour vous aider. Et je ne suis pas seul. Je peux compter sur une excellente équipe. Je tiens à saluer, les relations de confiance et de respect mutuel qu'entretiennent les services de l'État et ceux de vos collectivités. Mais mes consignes sont claires et fermes. Je veux que nous soyons cette administration rassurante, attentive, humaine que nos concitoyens attendent depuis trop longtemps. Je veux que nous soyons le contraire de cette technocratie arrogante que les élus dénoncent aussi depuis trop longtemps.

Alors ces efforts, je le répète, ils ont un sens : réduire nos déficits, ce qui est une urgence absolue si

l'on veut préserver notre pacte social. Mais c'est surtout réorienter la dépense publique pour renforcer notre compétitivité, pour stimuler la croissance économique. Cet enjeu de développement économique, il est capital et pour notre pays et pour le Vaucluse.

Car la situation du Vaucluse, vous me l'avez tous décrite, elle est finalement simple, même si elle est dure à accepter : notre département possède d'innombrables atouts, mais c'est un département qui souffre économiquement, c'est un département pauvre : 1 vaclusien sur 5 vit dans un foyer qui se trouve en dessous du seuil de pauvreté. Le principal facteur de cette pauvreté qui touche trop de nos concitoyens, c'est bien entendu le chômage. Nous avons le plus fort taux de chômage de la région.

Cette réalité économique, ces difficultés sociales, vous les connaissez au moins aussi bien que moi. Partout, dans vos communes, des hommes et des femmes ne trouvent pas d'emploi. Partout, des familles se trouvent dans une grande fragilité sociale.

Si l'on veut renverser cette situation, il nous faut donc mener une bataille : cette bataille, c'est celle de l'emploi, c'est celle du développement économique. C'est l'objectif du pacte de responsabilité et de solidarité. Il faut s'en saisir. Il s'agit bien entendu du CICE. En 2015, il permettra de réinjecter près de 100m € dans l'économie vaclusienne. Il s'agit ensuite de l'aide

de 4000 € à l'embauche du premier salarié dans les petites et moyennes entreprises. Il s'agit enfin de diverses autres mesures, tel que le sur-amortissement, le plan de mobilisation pour l'apprentissage, ou encore le renforcement des emplois d'avenir.

Ces mesures, elles portent leurs fruits. Le chiffre d'affaires de nos entreprises augmente. Leurs investissements repartent à la hausse. Les exportations vauclusiennes bondissent, y compris les exportations intracommunautaires, et leur évolution est bien meilleure qu'au niveau régional. Ces premiers résultats sont donc encourageants. Mais ils ne sont pas suffisants, car ce début de reprise n'a pas encore assez d'impact sur le chômage. Pour cela, il nous faut retrouver la confiance.

Aussi, cette bataille pour l'emploi, cette bataille pour le développement économique, nous devons donc continuer à la mener. Je suis à vos côtés, les services de l'État sont à vos côtés, nous sommes ensemble dans cette lutte. Le futur du Vaucluse en dépend. J'ai déjà eu l'occasion de le dire, je veux être un Préfet facilitateur, à la tête d'une administration qui aide à trouver des solutions. Et je n'hésiterai pas à m'impliquer personnellement lorsque l'emploi de nos concitoyens est en jeu.

Un département fragile socialement, cela se traduit par des poches de pauvreté, où se concentrent des

difficultés sociales de toutes sortes. Ces poches de pauvreté, nous n'en avons pas moins de 22, répartis sur 12 communes, et où habitent près de 65 000 personnes. Ce sont les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Des contrats de villes ont été élaborés par l'ensemble des acteurs : collectivités territoriales, bailleurs sociaux, organismes de sécurité sociale, et, bien sûr, l'État, qui a apporté un soutien financier déterminant. Cette émulation collective, fondée sur un diagnostic commun, porté par une ambition partagée, voilà ce dont notre département a besoin ! Il s'agit maintenant de transformer l'essai et de mettre en œuvre ces contrats de ville. L'enjeu, c'est une amélioration sensible de la vie quotidienne de milliers de nos concitoyens vaclusiens, parmi les plus fragiles.

Mais guérir ces situations ne suffit pas, loin de là. Il nous faut empêcher qu'à l'avenir, il y ait encore des poches de pauvreté qui se créent. Je veux ici parler de la nécessité de mener une véritable politique de l'habitat. C'est dans ce cadre qu'interviennent deux nouveaux outils prévus par la loi ALUR : la Conférence intercommunale du logement, qui doit être créée avant la fin de l'année, et le plan partenarial. Des conventions et des contrats de mixité sociale sont amenés à être signés. Ils poursuivent tous le même objectif : stopper la concentration de la précarité sur certaines zones de notre territoire. Ces nouveaux outils sont parfois

complexes à mettre en place, les délais sont courts, je le sais. Mais cet enjeu est capital : il faut en finir avec les territoires qui rassemblent les exclus de la République. Pour atteindre cet objectif, il faudra également améliorer la transparence des commissions d'attribution des logements et garantir une meilleure répartition des publics prioritaires, notamment ceux qui relèvent du DALO.

Ce défi est de taille. Nous ne pourrions pas le relever sans une politique vigoureuse de construction de logements sociaux. Cela passe donc par le respect de la loi SRU. Vous le savez, c'est l'une des priorités du gouvernement, c'est donc l'une des miennes. Je le souligne, la signature de contrats de mixité sociale, avant la fin de l'année, constitue une opportunité pour les communes carencées. C'est l'occasion de s'engager, d'un commun accord, sur un plan d'action concret qui remédie aux manquements constatés. Mais c'est également le moyen d'éviter, pour ces communes, de s'exposer à des actions qui seront nécessairement plus coercitives.

Ces nouvelles contraintes, ces nouveaux défis, ils sont nombreux. Mais ils ne doivent pas nous faire oublier qu'en tant qu'élus locaux et représentant de l'État, nous partageons un même devoir : le devoir de respecter la loi. Alors, il vous appartient aussi de respecter vos obligations juridiques. Par exemple en

matière d'accueil des gens du voyage. Les places d'aire d'accueil prévues par le schéma départemental doivent être créées. Il en manque aujourd'hui encore 115. Quant au projet d'aire de grands passages, également prévu depuis plusieurs années, il doit désormais se matérialiser rapidement.

De mon côté, je veux ici vous l'assurer : je resterai particulièrement attentif au sujet des occupations illégales. Faire appliquer les décisions de justice, c'est le devoir de l'État.

Mais, à terme, il n'y aura pas de solution juste, donc de solution durable, à ce problème, y compris en matière d'ordre public, sans la création de places d'accueil. Il faut donc s'y atteler, et le plus rapidement possible.

Autre devoir que nous devons partager : le devoir de protéger.

Je suis conscient des contraintes que font peser les multiples normes et contrôles visant à prévenir les risques. Mais ces contraintes, ces réglementations ne résultent pas de l'imagination fertile de quelque fonctionnaire zélé. Elles résultent d'un impératif de protection.

Cette protection répond à une attente toujours plus forte de nos concitoyens. Les catastrophes sont désormais considérées comme des anomalies

inacceptables qui appellent une réponse réglementaire dont on oublie souvent trop vite la cause. Et parfois, ceux qui réclamaient auparavant un alourdissement des contraintes et des contrôles s'insurgent par la suite contre un État considéré comme omnipotent et inversement ceux qui réclamaient plus de liberté d'agir savent le moment venu dénoncer le manque de mesures préventives prises par les pouvoirs publics.

Cette exigence de protection, elle s'exprime notamment par le contentieux en matière d'aménagement du territoire. Elle s'exprime enfin par la recherche de plus en plus systématique de la responsabilité des pouvoirs publics. À cet égard, il convient de le rappeler : la sécurité juridique des actes administratifs est une garantie de protection de ceux qui les prennent.

Notre département a beau être magnifique, il est loin d'être exempt de risques naturels. De risques d'incendie, bien entendu : plus de 40 hectares ont encore brûlés cet été. Mais également de risques d'inondation. Les intempéries dramatiques qui ont récemment endeuillé un département voisin, nous rappellent cette évidence : Le Vaucluse n'est pas à l'abri de catastrophes naturelles.

Face à ces menaces, une planification rigoureuse est indispensable. Cette planification, les services de l'État dans le département l'élaborent activement : le

taux de plan de prévention des risques naturels opposables atteint désormais les 80% dans le Vaucluse. Il est indispensable que les collectivités participent activement à cette politique de prévention. Tout d'abord dans l'application de ces outils de planifications, à l'occasion notamment de la délivrance des permis de construire. Je connais les pressions qui peuvent s'exercer sur vous, les raisons, souvent légitimes, que les particuliers et les entreprises invoquent. Néanmoins, l'exigence de sécurité publique doit prévaloir. Cette participation active, elle passe également par la Commission départementale des risques naturels majeurs. Cette instance doit être le lieu de la concertation, de la coordination, au service d'un objectif commun : améliorer la prise en compte des risques qui menacent nos territoires.

Néanmoins, la prévention, même exhaustive, n'empêchera jamais complètement l'émergence de catastrophes. Dans ces cas, disposer d'outils de gestion de situations de crise performants sauve des vies. C'est tout l'objet des plans communaux de sauvegarde. Parmi vous, mesdames et messieurs les maires, nombreux sont ceux dont la commune, contrainte ou non, s'est dotée d'un PCS. Et vous pouvez témoigner de leur utilité. C'est par ailleurs une obligation juridique pour certaines communes. Cela veut dire, qu'en cas de catastrophe, la responsabilité des

maires dont la commune serait en infraction avec la loi, pourrait être enclenchée. Rappelez-vous que vous serez les premiers à être Directeur des opérations de secours en cas de crise. J'invite donc toutes les communes contraintes qui ne l'ont pas encore fait à s'engager rapidement dans l'élaboration d'un PCS. Je note que beaucoup de communes qui n'ont pas de PCS sont des petites communes. Je suis conscient des difficultés techniques auxquelles elles peuvent être confrontées. La loi prévoit désormais la possibilité de plans intercommunaux de sauvegarde. C'est là une vraie opportunité de mutualisation, au service de la sécurité des Vauclusiens. Car nos concitoyens ont le droit au même niveau de protection, quel que soit leur lieu d'habitation. En tout cas, mes services sont là pour vous conseiller, pour vous aider à élaborer, à tester ces PCS.

Mais pour remplir correctement leur mission de protection de la population, les services de l'État ont également besoin de vous. En effet, votre responsabilité dans la sécurité des établissements recevant du public est centrale. Quand vous délivrez des autorisations de travaux et d'ouverture des ERP, leur visite par vos commissions communales de sécurité, avant toute ouverture, est indispensable. Il vous revient également de prendre la décision de fermer les établissements qui sont en infraction avec la loi. Là encore, ces commissions communales de sécurité, et les

visites périodiques qu'elles effectuent, ont vocation à éclairer vos choix. En tant que présidents de ces commissions, seuls vos avis, et la rapidité avec laquelle vous les transmettez aux services de l'État, permet d'en assurer un suivi efficace. Dans ce domaine, une fois de plus, les communes et l'État doivent travailler main dans la main. L'animation de nos communes, la stimulation de l'activité économique sont des objectifs majeurs, des objectifs que je partage avec vous. Mais ces objectifs ne peuvent pas être poursuivis au détriment de la protection de nos concitoyens. Ensemble, nous devons être les garants de cet impératif de sécurité publique. Cela s'applique aussi à la sécurité des concitoyens sur nos routes, j'ai besoin de vous et de vos initiatives dans ce domaine.

Mais protéger nos concitoyens aujourd'hui c'est aussi vouloir lutter contre le terrorisme et je m'y emploie au quotidien car malheureusement la menace dans notre pays est toujours là. Mais protéger nos concitoyens, c'est aussi avoir chaque jour une politique volontariste de prévention de la délinquance. En tant que maires, vous êtes les pilotes de cette politique, par le biais des conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance. Ces conseils sont un outil indispensable pour élaborer et mettre en œuvre une véritable stratégie territoriale. Beaucoup d'entre vous se sont

emparés de cette opportunité, et vous avez raison. Vous avez d'autant plus raison que l'État est à vos côtés pour vous appuyer dans ces initiatives, notamment financièrement. La sécurité est une fonction régaliennne et l'État en assumera toujours la responsabilité première. Mais, en tant qu'élus de proximité, vous êtes souvent les premiers destinataires de l'exaspération de vos administrés sur cette question. Vous avez un rôle majeur à jouer et encore une fois, les services de l'État vont accompagner sur ce chemin.

En somme, protéger requiert donc de fixer des règles et de s'y tenir, d'imposer des contraintes et d'établir des contrôles. Cela n'empêche pas le gouvernement de mener une politique résolue de rationalisation de notre dispositif réglementaire, afin de progresser sur la voie d'un véritable développement durable. Ce développement durable doit concilier protection des populations et de l'environnement et développement économique et social.

C'est tout l'objet du choc de simplification voulu par le Président de la République. Cela implique d'identifier, de modifier les réglementations obsolètes.

Je veux enfin aborder un dernier point. Il s'agit de la protection de nos atouts économiques, paysagers, environnementaux. Le Vaucluse a la chance de pouvoir disposer de sols d'une grande qualité agronomique. Il faut absolument préserver cette richesse, car il en va

de l'avenir de notre agriculture. Préserver ces terres agricoles du mitage, d'une urbanisation anarchique, passe par le respect d'un principe : celui de l'inconstructibilité des zones agricoles. Mais je comprends les réticences de certains d'entre vous, qui êtes régulièrement interpellés par des agriculteurs qui veulent s'installer mais ne trouvent pas de foncier. C'est pourquoi avec la Chambre d'Agriculture nous travaillons pour proposer des solutions.

Il faut néanmoins le rappeler, le remplacement d'espaces naturels et agricoles par des zones urbanisées accentue l'ampleur des inondations. Il faut donc penser un urbanisme, un aménagement du territoire qui réduise les impacts du climat sur le territoire.

Voilà, mesdames et messieurs les maires, ce que je voulais vous dire, avec la franchise qui doit caractériser nos relations. Mais je ne veux pas terminer ce discours sans vous remercier une nouvelle fois. Vous remercier pour votre engagement. Parce qu'être maire, c'est faire don de son temps, don de son énergie, don de ses compétences, au service d'une cause qui nous dépasse tous. Être maire, dans le contexte difficile qui est le nôtre, c'est parfois devoir faire face à des problèmes quasi insolubles, à des situations de détresse, à des mouvements de défiance, voire de colère. Être maire, enfin, c'est non seulement avoir été

élu au suffrage universel, mais c'est aussi être tenu comptable de ses engagements, et cela, j'en mesure toute la portée.

Cet engagement au service de l'intérêt général, il est vital pour l'avenir de nos territoires. Vous en êtes les symboles. C'est pourquoi vous êtes les mieux à même pour propager ce sens de l'engagement, dans toutes ses formes. Oui, nos territoires ont besoin d'engagement.

Alors, mon premier devoir, en tant que représentant de l'État, c'est de vous remercier, de vous rendre hommage, à vous, élus de la République, pour votre engagement au service des Vauclusiens. Vous qui faites vivre nos valeurs au quotidien, au plus proche de nos concitoyens. Et si je suis fier, aujourd'hui, d'être là, à vos côtés dans le département de Vaucluse, c'est parce que je sais que vous avez donné, que vous donnerez encore tous les jours la preuve de votre ambition, celle d'être au service de nos concitoyens en ayant en permanence le souci de l'intérêt général.

Ensemble, nous partageons l'essentiel. La volonté de faire réussir ce beau département, la volonté de tordre le cou au refrain décliniste et de vaincre le fatalisme. Alors, pour nos communes, pour notre département, pour notre pays, mobilisons-nous, ensemble ! Avec audace, avec volonté de réforme,

avec confiance et optimisme, ensemble, faisons
réussir le Vaucluse ! Ensemble, faisons réussir la
France !

Je vous remercie.